

**Complément indemnitaire annuel
au titre de l'année 2021**

Attribué selon les mêmes modalités que votre indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) à savoir en fonction du corps, de la quotité de travail et du groupe de fonction du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dont relève l'agent au 1er septembre 2021.

Corps de catégorie C	<i>Toutes fonctions</i>	350 euros
Corps de catégorie B	<i>Toutes fonctions</i>	400 euros
Corps de catégorie A	<i>Chef de bureau rectorat Agent comptable de moins de 3 EPLE Adjoint gestionnaire d'un établissement catégories 1, 2 et 3 en EPLE Chef de bureau en DSDEN, chef de cabinet DSDEN Fondé de pouvoir d'un agent comptable en EPLE Responsable cuisine centrale en EPLE Responsable administratif de GRETA en EPLE Responsable service mutualisateur de paye en EPLE Chargé d'études ou de gestion Rectorat / DSDEN AAE non gestionnaire en EPLE IGR / IGE / ASI en centre informatique et hors centre informatique Médecin / Infirmier / Assistant de service social</i>	500 euros
	<i>Adjoint au chef de division rectorat / Chef de division en DSDEN Chef de service inter académique Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable de 3 à 6 EPLE ou chargé de 2 EPLE si 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie Adjoint gestionnaire EPLE 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie Médecin CTD / Infirmier CTD / CTSSAE CTD et CTSS de bassin</i>	600 euros
	<i>Chef de division Rectorat / SG GIP FORINVAL Responsable service mutualisé en DSDEN Adjoint gestionnaire agent comptable d'au moins 7 EPLE Médecin, infirmier CT académique, CTSSAE académique,</i>	700 euros
Agents contractuels Au prorata du nombre de jours effectués au cours de l'année 2021 et des quotités d'exercice pour les agents en poste entre septembre et décembre 2021	Agents affectés sur un emploi administratif ou technique	350 euros
	Personnels de santé ou de service social	500 euros
	Agents sur poste à recrutement profilé (DSI, DIRCOM, gestionnaire matériel...)	Montant en fonction de la catégorie du poste occupé.